

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1146

20 mars 2012

(12-1504)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

MESURES PRISES CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR L'APPLICATION DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

Renseignements présentés par l'Institut interaméricain
de coopération pour l'agriculture (IICA)

La communication ci-après, reçue le 19 mars 2012, est distribuée à la demande de l'IICA.

1. Les organisations ayant le statut d'observateur auprès du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sont invitées à présenter des rapports sur les activités qu'elles ont menées pour promouvoir une meilleure compréhension et une meilleure mise en œuvre de l'Accord SPS. L'IICA souhaite présenter quelques mesures ou activités qui, selon lui, pourraient intéresser le Comité.

Promotion de la participation aux instances multilatérales liées au Comité SPS

2. L'IICA a conclu le projet "Appui à la participation des Amériques aux comités du Codex Alimentarius", qu'il avait lancé en octobre 2009 et finalisé en décembre 2011. Ce projet visait à encourager la participation active des pays membres de l'IICA au Codex Alimentarius et à promouvoir leurs intérêts régionaux en soutenant le Comité du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC).

3. Le projet a été financé à 75 pour cent par le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) et à 25 pour cent par l'IICA. Trente et un pays ont participé au projet, dont le coût total s'est élevé à 400 000 dollars EU.

4. Étant donné que le projet présentait les caractéristiques d'un fonds concurrentiel, les pays qui souhaitaient bénéficier de la subvention devaient satisfaire à des conditions préétablies et participer à un processus de sélection. Le projet a mis davantage l'accent sur la participation active que sur le renforcement des capacités.

5. Le programme a soutenu la participation de 21 pays à 16 réunions de neuf comités différents du Codex. Il y avait en moyenne 4,5 pays bénéficiaires du programme par réunion.

6. Les principaux résultats de la mise en œuvre du projet sont les suivants:

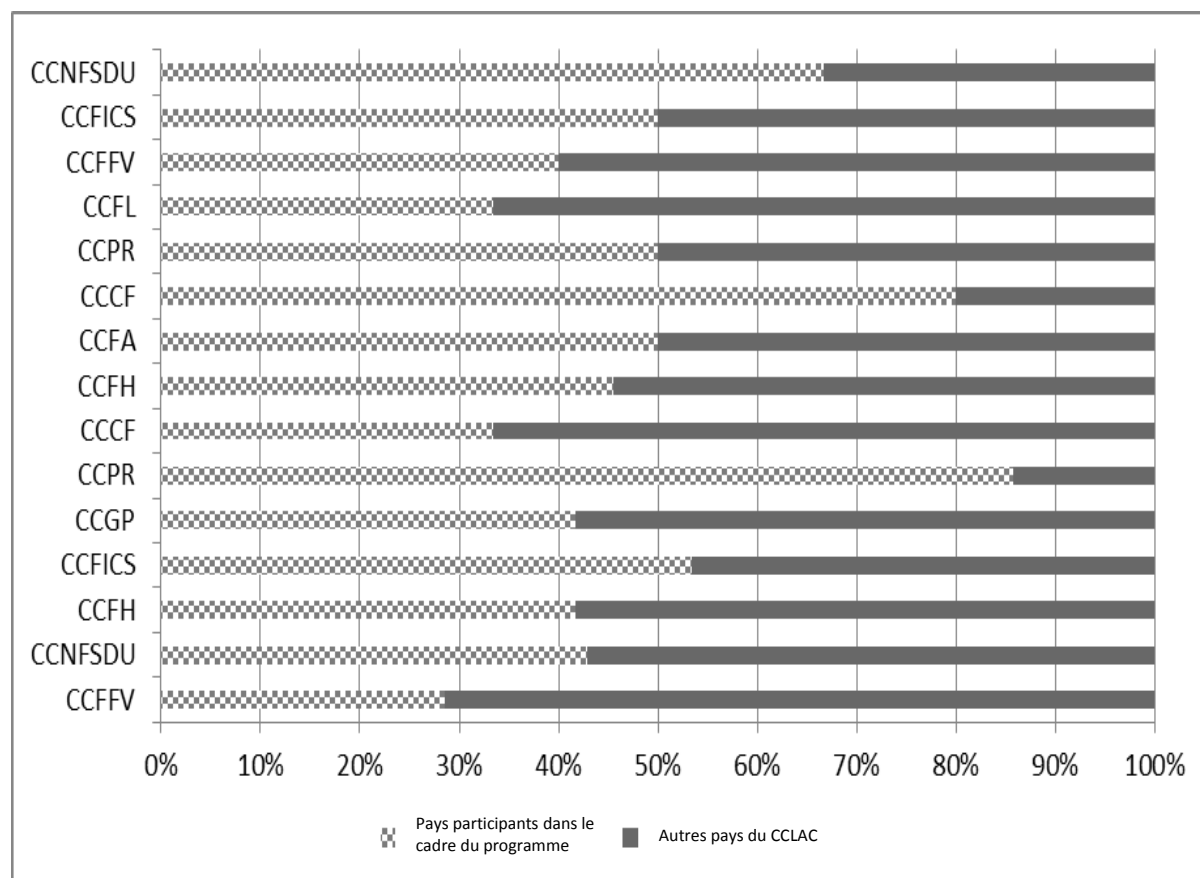
- a) La position du CCLAC au sein des différents comités du Codex a été consolidée, à la fois grâce à l'augmentation du nombre de pays présents et au renforcement de la position régionale.

- b) Les pays directement concernés par les comités du Codex et dont la position nationale était définie ont eu la possibilité de participer activement à ces comités.

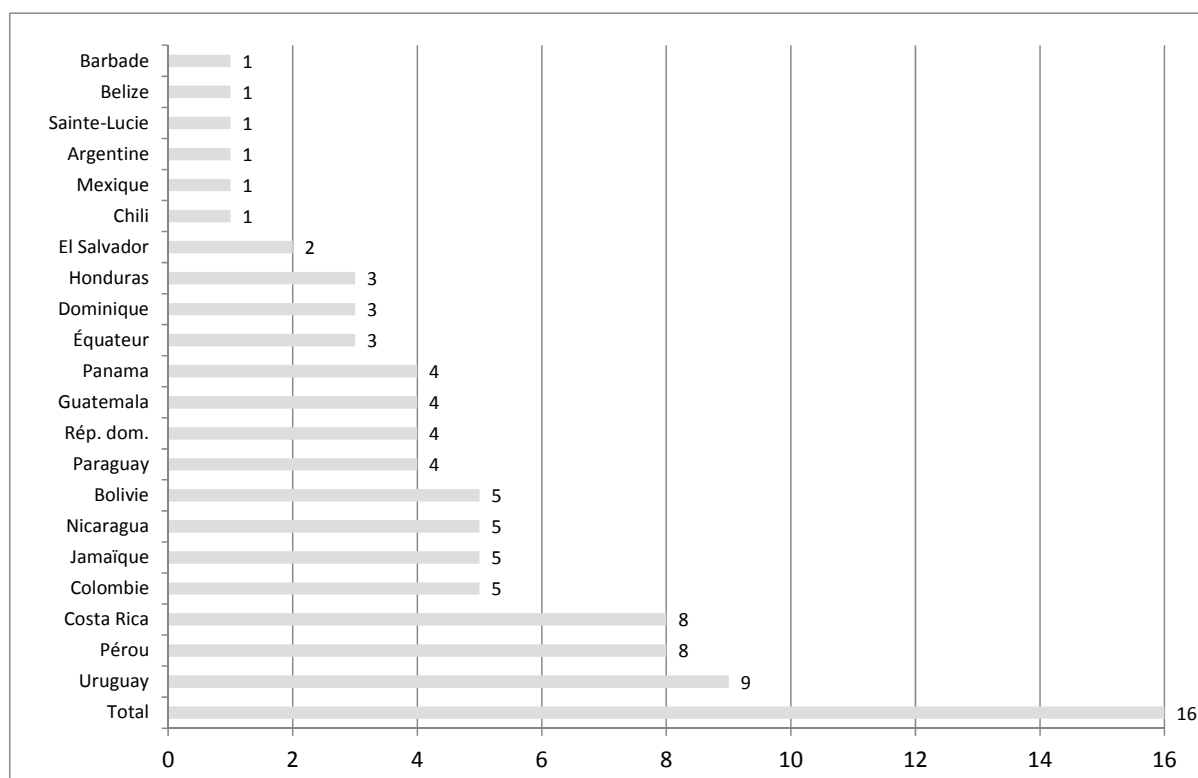
7. Les principales conclusions tirées de la mise en œuvre du projet sont les suivantes:

- a) Les pays dont les structures institutionnelles sont faibles ou inexistantes rencontrent des difficultés pour définir une position nationale, ainsi que pour participer activement aux programmes permettant d'assister à ce type de réunions et en tirer profit.
- b) Le programme s'avère encore plus utile lorsqu'il est complété par des activités telles que les colloques organisés par l'USDA, qui permettent aux participants d'analyser les sujets avant les réunions des comités du Codex dans une perspective régionale.

Participation des pays du CCLAC aux réunions du Codex, dans le cadre du programme ou par d'autres biais



Nombre de subventions obtenues par les pays bénéficiaires



8. Outre le projet d'appui à la participation aux comités du Codex Alimentarius, un projet de coopération est actuellement mis en œuvre pour aider le Costa Rica à remplir son rôle de coordonnateur du CCLAC, lequel vise à renforcer les capacités de ses délégués et à promouvoir la coordination régionale.

9. Des réunions virtuelles de coordination visant à définir et consolider les positions régionales ont été organisées avec succès avant les réunions des comités du Codex.

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à: Ricardo Molins, Ricardo.Molins@iica.int ou Eric Bolaños, Erick.Bolanos@iica.int.

Renforcement des capacités techniques et institutionnelles

10. L'IICA a encouragé la coopération technique en vue de moderniser les services phytosanitaires en utilisant l'outil "Performances, Vision et Stratégie (PVS) pour les organisations nationales de protection phytosanitaire" en Haïti, ce qui a abouti à la définition d'un plan de renforcement du service phytosanitaire national. L'IICA contribue par ailleurs à l'élaboration d'un plan stratégique pour le service national de la santé animale (SENASA) du Costa Rica.

11. Dans le cadre d'un projet d'une durée de quatre ans visant les pays du CARIFORUM, dont le volet SPS a récemment été confié à l'IICA par l'Union européenne, des agences nationales de protection zoosanitaire et phytosanitaire et de sécurité sanitaire des produits alimentaires ou des mécanismes de coordination équivalents seront créés ou renforcés.

12. En vue d'encourager l'analyse de la nouvelle Loi des États-Unis de modernisation de la sécurité sanitaire des aliments, l'IICA a organisé, avec l'Office de contrôle des médicaments et des

produits alimentaires (FDA) des États-Unis, un second forum technique. Ce forum a été transmis par Internet à tous les pays des Caraïbes membres de l'IICA.

13. Dans le cadre d'un contrat avec la CIPV, l'IICA a lancé un nouveau cours en ligne sur l'analyse du risque phytosanitaire de la CIPV, qui peut être suivi dans le monde entier. Le cours est accessible à partir du site Web de la CIPV et sera prochainement disponible en anglais.

14. Les pays d'Amérique centrale, le Mexique et la République dominicaine ont eu l'opportunité de participer à un atelier sur l'analyse du risque phytosanitaire, auquel participaient également l'IICA, la Banque interaméricaine de développement (BID), l'USDA-APHIS et la CIPV. L'atelier comportait trois modules: i) un cours en ligne; ii) un atelier de formation en présentiel et iii) un stage. À l'heure actuelle, seul le troisième module n'a pas été mené à terme.

15. En coopération avec le COSAVE, l'IICA a organisé un atelier sur les bonnes pratiques agricoles (BPA) à l'intention de quelques pays d'Amérique du Sud. Cet atelier a abouti à la rédaction d'un document sur la situation et les perspectives en matière de BPA ainsi que sur les principes directeurs qu'il conviendrait de suivre dans ce domaine. Ce document est en cours de finalisation.

16. Un nouvel accord de coopération a été conclu entre l'IICA et la Communauté andine des nations (CAN). Il se traduira par des programmes conjoints de renforcement de la protection zoosanitaire et phytosanitaire et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires dans les pays membres de la CAN.

17. Dans le cadre d'un accord de coopération d'une durée de quatre ans conclu entre l'IICA et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), un projet sur le contrôle et l'éradication de la mouche des fruits dans la région des Andes, financé par l'AIEA, a été approuvé. Il sera mis en œuvre pendant quatre ans en Bolivie, en Colombie, en Équateur et au Pérou.

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à Ricardo Molins, Ricardo.Molins@iica.int.

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)
Protection zoosanitaire et phytosanitaire et sécurité sanitaire des produits alimentaires
<http://www.infoagro.net/salud>
<http://www.iica.int/>
